

**Attribution de sièges de représentants du personnel laissés vacants
Aux Commissions Administratives Paritaires (CAP)**

Placées auprès du Centre de gestion de Loir-et-Cher

Considérant l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A en date du 6 décembre 2018 et l'arrêté du 6 août 2020 portant désignation des membres du collège des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires A,

Considérant qu'un représentant du personnel ne remplit plus les conditions pour siéger dans ces instances,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'attribution du siège de représentant du personnel laissé vacant,

Une procédure de tirage au sort parmi les agents qui remplissent les conditions d'éligibilité pour les Commissions Administratives Paritaires de Catégorie A est organisée :

Le Jeudi 28 juillet 2022 à 10 heures 00

Au siège du Centre Départemental de Gestion de Loir et Cher

Situé 3 rue Franciade

41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR

Tout agent relevant de ces Commissions Administratives Paritaires de catégorie A peut y assister.

A LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, le 12 juillet 2022

LE PRESIDENT,



Eric MARTELLIERE

